



Rapport du Conseil communal

relatif à une demande de crédit de CHF 341'000.- pour la réalisation d'un terrain de Street-Hockey sur une parcelle du Centre sportif de la Charrière

(du 17 août 2016)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Réalisation d'un terrain de Street-Hockey

A. Qu'est-ce que le Street-Hockey:

Le premier championnat officiel de Street-Hockey a eu lieu au Canada au début des années 60. Ce sport est connu et reconnu dans plus de 33 pays; la ligue suisse a été créée en 1996 et compte plus de 1'500 licenciés.

Directement inspiré du hockey sur glace, dont il reprend les grands principes, le Street-Hockey se distingue évidemment de son grand frère le hockey sur glace par la surface utilisée, les joueurs évoluant à pied sur une surface goudronnée ou synthétique.

En compétition officielle, les joueurs possèdent un équipement comparable à ceux d'un joueur de hockey sur glace.

Le Street-Hockey de ligue A (plus haut niveau du championnat) reprend le même schéma que le hockey sur glace, avec 5 joueurs de champs plus un gardien.

A partir de la saison 2017/2018 les dimensions du terrain pour le championnat de suisse de ligue A (déjà effectif depuis 2 ans) et de ligue B seront comprises entre 48 à 60 mètres de longueur et de 24 et 30 mètres de largeur.

B. Historique:

Le Street-Hockey Club de la Chaux-de Fonds a été fondé en 2001, le but étant de permettre aux amateurs de Street-Hockey de pratiquer ce sport dans un cadre structuré. Le Club est membre de la SSHA (Swiss Streethockey Association), qui est affiliée à Swiss Olympic.

Lors de la première saison de la ligue suisse 2001/2002, le Club jouait sur le terrain de basket au sud du collège des Foulets. La promotion du Club en LNB moins de deux ans après sa création a nécessité à cette époque déjà une infrastructure plus évoluée, afin de correspondre aux exigences de la ligue. Depuis la saison 2003/2004, le terrain de Street-Hockey est situé dans la cour du collège de Bellevue.

Le Club possède une histoire commune avec la Street-Hockey Cup, qui est une association qui a son siège en ville du Locle. C'est la plus grande manifestation de Street de Suisse, et elle fait rayonner les Montagnes neuchâteloises avec près de 200 équipes inscrites à chaque édition.

Le SHCC (Street-Hockey Club Chaux-de-Fonds) a gravi plusieurs échelons depuis sa création en 2001. Champion de 1^{ère} ligue en 2003, de LNB en 2007 et 2010 et ascension en LNA en 2010. Malheureusement, la première équipe a subi une relégation en LNB pour cause d'infrastructures non conformes, les dimensions du terrain étant trop petites.

Avec la création de six équipes dont deux équipes juniors, le Club compte plus de 120 membres. Les matchs de la première équipe du Club sont suivis par près de 120 spectateurs.

Il est important de souligner que depuis que le Club a été rétrogradé en deuxième division lors de la saison 2013/2014 pour cause d'infrastructures inadéquates, ce dernier a terminé à chaque fois à la première place de sa catégorie (LNB). Malgré ces magnifiques performances sur le plan sportif, l'équipe première ne peut accéder à la ligue nationale A.

Par ailleurs, un postulat UDC demandant la création d'un terrain de Street-Hockey sur le stade de la Charrière avait été accepté, après amendement,

à l'unanimité lors de la séance du Conseil général du 11 décembre 2014 (PV du 11.12.2014 du CG, p. 2681 ss).

C. Infrastructures actuelles:

Actuellement, les équipes jouent sur le terrain du collège de Bellevue (Rue du Docteur-Kern 14). Construit au courant de l'été 2003, il possède une surface de 22 sur 40 mètres adaptée pour un jeu à quatre contre quatre. Une bande (rink) entoure le terrain comme pour une patinoire. Deux filets se situent derrière chaque but, deux bancs de joueurs, une cabine de chronométrage fermée, deux spots d'éclairage, une tribune en béton pour accueillir les spectateurs et une buvette sur roulotte. Les vestiaires utilisés sont ceux du collège de Bellevue (halles de gymnastique).

D. Infrastructures exigées:

1. Un terrain en enrobé standard de 26x52 mètres avec 5 mètres de dégagement sur tout le pourtour = 2'232 m² (nouveau).
2. Un marquage au sol (nouveau).
3. Une bande aux normes internationales (nouveau).
4. Des filets derrière les buts (nouveau).
5. Des projecteurs déjà existants sur le terrain prévu pour cette implantation derrière la vieille tribune Abegglen du centre sportif de la Charrière. Récupérer les actuels projecteurs de Bellevue serait une variante possible.
6. Deux vestiaires joueurs + un vestiaire arbitres avec douches et toilettes (nouveau). Même si les vestiaires actuels du Centre sportif sont déjà insuffisants pour les activités actuelles, une solution avec les vestiaires du Pavillon des sports ou d'athlétisme pourrait être organisée.
7. Deux abris de joueurs (récupération Bellevue).
8. Deux buts (récupération Bellevue).
9. Une cabine de chronométrage (récupération Bellevue).
10. Une horloge (récupération Bellevue).
11. Une buvette (récupération Bellevue).

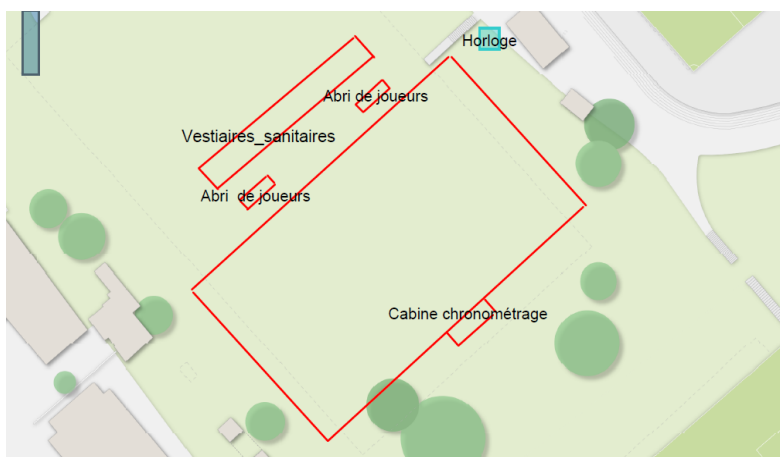
Comme mentionné au point 5 ci-dessus, l'endroit idéal imaginé est l'ancien terrain de football synthétique se trouvant en ouest de la vieille tribune Abegglen au Centre sportif de la Charrière. De plus, pour le terrain lui-même une procédure de permis de construire n'est pas nécessaire.

Deux variantes sont actuellement à l'étude :

Variante 1 : sur la longueur de l'actuel terrain de football.



Variante 2 : sur la largeur du terrain de fooball actuel.



E. Réalisation du projet:

Un mandat a été donné à un bureau spécialisé (sur le budget de fonctionnement du Service des Sports) pour la faisabilité et le coût du projet de terrain de Street-Hockey. L'analyse a été faite en fonction des deux variantes ci-dessus proposées par le service des sports et de proposer un projet en plusieurs étapes (maximum trois). Compte tenu des impératifs financiers seule l'étape une est envisagée dans la présente demande de crédit:

1. Etape 1: qui comporte **le minimum impératif pour pouvoir jouer en LNA et/ou LNB.**

a. Terrain:		
Préparation de la sous-couche	CHF	28'000.-
Enrobé du terrain de jeux ~ 2'300 m2.	CHF	90'000.-
Enrobé pour la pose de deux cabines de joueurs et de la cabine de chronométrage.	CHF	45'000.-
b. Bande de Street-Hockey aux normes internationales et filets	CHF	120'000.-
c. Support pour l'horloge et son déplacement	CHF	12'000.-
d. Câblage de l'horloge	CHF	15'000.-
e. Divers et imprévus 10%	CHF	31'000.-
	CHF	341'000.-

2. Etape 2 :

- a. Vestiaires joueurs et arbitres avec sanitaires.
- b. Canalisation et conduite.
- c. Buvette.

3. Etape 3.

- a. Toiture en structure légère.
- b. Nouvel éclairage.

Respect des lignes prioritaires fixées par le programme de législation

S'inscrit dans l'objectif 1.4 du Programme de législation, à savoir améliorer les infrastructures de loisirs, culturelles et sportives.

Conséquences sur les finances

Les dépenses totales s'élèvent à CHF 341'000.-. Viendront en déduction de ce crédit environ CHF 40'000.-, représentant la somme que le Street Hockey Club pourrait apporter. A ce montant pourrait s'ajouter une subvention de l'ordre de 10% de la LORO/Sport. Le coût net pris en compte pour le calcul de la charge financière annuelle est de CHF 301'000.-.

En application des taux ressortant du Règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat et des communes (RLFinEC), la charge financière est calculée sur un taux d'amortissement moyen de 6 % (environ dix-sept ans).

Les intérêts sont calculés au taux moyen des emprunts de la Ville de 2.5% sur la moitié de l'investissement.

Amortissement : CHF 301'000.- x 6 % :	CHF	18'060.00
Intérêts 2.5% sur la moitié des dépenses nettes estimées à charge de la Ville :	CHF	3'762.50
Soit une charge annuelle moyenne de :	CHF	21'822.50

Ce crédit de CHF 341'000.- est compensé par le transfert d'une partie du montant prévu au centre 551-552 dans le budget des investissements pour la construction de la Crèche Le Corbusier.

Conséquences sur les ressources humaines

Il n'y a pas d'entretien particulier à prévoir à l'exception du dégagement de la neige. En effet, la compétition se déroule aussi durant une partie de la période hivernale.

Rapprochement et collaborations intercommunales

Afin de continuer la collaboration et le rapprochement avec la Ville du Locle, les projets de réhabilitation, de rénovation ou de construction de nouveaux terrains sont communiqués au Conseiller communal responsable des sports de la Ville du Locle, dans le but d'éviter les redondances d'infrastructures et de garantir la complémentarité de nos installations respectives.

Eléments relatifs au développement durable

L'état de santé détermine dans une large mesure la qualité de vie de l'individu. Il exerce aussi une influence importante sur la vitalité économique. La protection et la promotion de la santé sont par conséquent deux objectifs prioritaires du développement durable. Notre Ville, par son soutien aux clubs sportifs, en l'occurrence au club de Street-Hockey de la ville par la réalisation de cette infrastructure, s'inscrit pleinement dans les buts poursuivis en matière de promotion de la santé et d'intégration.

Préavis de la Commission des sports

La commission des sports a été informée à deux reprises des problèmes de non-conformité de l'infrastructure mise à disposition du club de Street-Hockey, lors des séances du 20.04.2015 et du 17.03.2016. Mais au vu de l'urgence de la demande, des élections et des vacances, il n'a malheureusement pas été possible de lui soumettre le rapport.

Conclusion

Ce rapport répondant au postulat précité, le Conseil communal en propose le classement.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, de bien vouloir voter l'arrêté ci-dessous.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La présidente
Sylvia Morel

La chancelière
Celia Clerc

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal

arrête:

Article premier.- Un crédit de CHF 341'000.- est accordé au Conseil communal pour la réalisation d'un terrain de Street-Hockey sur une parcelle du Centre sportif de la Charrière.

Article 2.- La participation du Street-Hockey et les subventions éventuelles viendront en déduction du présent crédit.

Article 3.- L'investissement est amorti au taux de 6 %.

Article 4.- Le crédit budgétaire est compensé par une diminution de CHF 341'000.- des dépenses prévues au crédit budgétaire relatif au coût d'aménagement pour la construction de la Crèche Le Corbusier.

Article 5.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.